

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA
SÉANCE DU 4 FEVRIER 2022

Présents : M. Jean-Pierre RAYMOND, Mme Josiane TARTARIN, M. Alain JALICOT, M. Roland RIGOLET, Mme Marie-Noëlle LARIVIERE, M. Jean-Luc AFFAIRE, M. Jean Philippe THOMAS, Mme Josette GARCIA, M. Philippe FORESTIER, M. Denis GAUTHEROT, Mme Isabelle SENEPIN.

Excusés : Mme Véronique MARION représentée par M. Roland RIGOLET
Mme Sophie LAURENT représentée par Mme Josette GARCIA
M. Olivier DELCHET représenté par M Jean-Pierre RAYMOND

Absente : Mme Justine VERNISSE.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : M. Jean Philippe THOMAS

Par suite d'une convocation en date du 28 janvier 2022, Monsieur le Maire débute la séance du Conseil Municipal à 19 heures 30, procède à l'appel nominal de chaque élu et constate que la condition de quorum est remplie.

Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cet ajout de l'ordre du jour et les affaires inscrites ci-dessous :

Ordre du jour :

- Tarifs communaux 2022
- Appel d'offre Réhabilitation des logements, avenue de la Libération
- CITY Stade
- Bulletin Municipal 2022

QUESTIONS DIVERSES

Conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Municipal en date du 26 novembre 2021, l'assemblée prend connaissance des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire.

NÉANT

TARIFS COMMUNAUX

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il doit définir les tarifs communaux à appliquer dès le 1^{er} janvier 2022.

Monsieur le Maire propose :

- D'approuver les meme tarifs que 2021
 - De rajouter un forfait de 320.00€ pour la location de les salles du Complexe Fernand Fayet pour l' association « Les Amis de la Montagne bourbonnaise » lors du Marché aux Puces organisé en juillet/aout de chaque année.

SALLES COMMUNALES			
Un état des lieux sera obligatoire avant et après toute location, sur rendez-vous, avec le policier municipal			
La location des salles reste gratuite à l'occasion de réunions pour les Associations ainsi que lors de la célébration de la Sainte Patronne de la musique et l'Amicale des Pompiers.			
Une mise à disposition des salles sera effectuée à titre gracieux lors des rassemblements et dans le cas où ces manifestations ne produisent aucune recette directe ou indirecte.			
Le Centre Social Rural bénéficiera de 2 gratuités par an.			
Les tarifs ci-après ne s'appliquent ni au CCAS, ni aux comités, ni aux associations commémorant les armistices des 8 mai et 11 novembre, ni aux établissements scolaires lors de la présentation de spectacles par les enfants.			
Régie de recettes	<u>Chèque-caution</u>	Par manifestation	500,00 €
	<u>Location Salle des Fêtes du bas</u>		
	* <u>Particuliers</u>		
	- Mayétois	Par journée de manifestation	80,00 €
	- Extérieurs au Mayet	Par journée de manifestation	100,00 €
	* <u>Associations</u>		
	- Communales	Par journée de manifestation	20,00 €
- Extérieures au Mayet	Par journée de manifestation	25,00 €	
- Location longue durée	A partir du 3ème jour	10 € / jour	

Location salle Jacquet (repas exclus)		
- Particuliers	Par journée de manifestation	11,00 €
- Associations communales	Par journée de manifestation	8,00 €
Location Salles Complexe Fernand Fayet		
* Associations communales		
- Salle de sport		
Sans équipement	Par journée de manifestation	50,00 €
Avec équipement	Par journée de manifestation	150,00 €
- Salle carrelée		
Sans équipement	Par journée de manifestation	50,00 €
Avec équipement	Par journée de manifestation	150,00 €
- Location longue durée	A partir du 3ème jour	10 € / jour
- Location marché aux puces Juillet/août	Forfait	320,00 €

Régie de recettes	* Particuliers, professionnels extérieur au Mayet		
	- Salle de sport		
	Sans équipement	Par journée de manifestation	150,00 €
	Avec équipement	Par journée de manifestation	250,00 €
	- Salle carrelée		
	Sans équipement	Par journée de manifestation	120,00 €
	Avec équipement	Par journée de manifestation	220,00 €
	* Particuliers, professionnels Mayétois		
	- Salle de sport		
	Sans équipement	Par journée de manifestation	135,00 €
	Avec équipement	Par journée de manifestation	225,00 €
	- Salle carrelée		
Sans équipement	Par journée de manifestation	108,00 €	
Avec équipement	Par journée de manifestation	198,00 €	

<u>Détérioration de vaisselle</u>		Facturé au prix coutant
<u>Expositions à la Chapelle Saint-François</u>		Gratuit

<u>Location du podium</u> (Montage et démontage par les ouvriers communaux) Location partielle : tarif au prorata de la surface demandée	60 m2 (la totalité)	80,00 €
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------	---------

<u>Location de parquet (140 m2)</u> (Montage et démontage par les ouvriers communaux)	Par élément	1,10 €
------------------------------------------------------------------------------------------	-------------	--------

<u>Location de barnum</u> (Montage et démontage par les ouvriers communaux) 6 m x 12 m 6 m x 16 m		250,00 € 300,00 €
------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	----------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **FIXE** l'ensemble des tarifs communaux pour l'exercice 2022 selon l'annexe jointe à la présente délibération.

- **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire

VOTE : unanimité

📁 APPEL D'OFFRE : REHABILITATION DES LOGEMENTS, AVENUE DE LA LIBERATION

Monsieur le Maire expose le rapport d'analyse des offres rédigés par le cabinet IFTC,

Considérant la commission des Marchés publics, réunie le 20 janvier 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **CHARGE** le Maire de signer toutes les pièces des marchés de travaux ainsi que d'éventuels avenants à passer avec :

N° LOT	Désignation	Entreprises retenues	Montant HT
Lot 1	Plâtrerie-Peinture-Isolation-Carrelage	BM FINITION	54 926,00 €
Lot 2	Menuiseries Extérieures PVC-Serrurerie	SARL ALU FR	21 189,00 €
Lot 3	Menuiseries Intérieures	LA CHARPENTERIE DES BOIS NOIRS	24 884,40 €
Lot 4	Sols Collés	BM FINITION	15 596,65 €
Lot 5	Electricité Forts et Faibles- Chauffage Electrique	DELAHAYE YANNIS	26 790,00 €
Lot 6	Plomberie-Chauffage-Ventilation	DELAHAYE YANNIS	23 758,00 €
		TOTAL HT	167 144,05 €

- **PRECISE** que les crédits relatifs aux présents marchés sont inscrits au budget principal de l'exercice 2022, article 2313 de l'opération 304.

VOTE : unanimité

📁 CITY STADE

Monsieur Le Maire présente au Conseil municipal le projet de création d'un terrain multisports sur la Parcelle 030165 AI0005 – sise avenue du Lac 03250 Le Mayet de Montagne.

Ce nouvel équipement permettra d'enrichir l'offre d'activités proposée aux jeunes de la commune, d'encourager la pratique physique et sportive et de créer un nouveau lieu de rencontre.

Le programme de travaux - défini par Roland RIGOLET- prévoit la création d'une plateforme en enrobés, ainsi que la fourniture et la pose du city stade.

Le coût de l'opération est estimé à 116 000.00€ HT.

	SOCIETE	MONTANT HT	MONTANT TTC 20%
TERRASSEMENT		44 279.00€	53 134.80€
ENROBES	EIFFAGE	13 847.50€	16 617.00€
AMENAGEMENT MULTISPORT	ESA	31 230.00€	37 476.00€
	GODARD	26 490.00€	31 788.00€
	BATISSES CATHARES	32 453.00€	38 943.00€
SKATEPARK	ESA	18 855.00€	22 626.00€
	GODARD	16 900.00€	20 280.00€
JEUX DIVERS		5 000.00€	6 000.00€

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DONNE UN ACCORD DE PRINCIPE** pour la création d'un terrain multisports pour un montant estimatif de 116 000 € HT,
- **DONNE UN ACCORD DE PRINCIPE** pour le devis de la société ESA Sport pour un montant de 31 230.00€ HT pour l'aménagement du CITY Stade et de 18 855.00€ HT pour la création d'un skatepark
- **DECIDE** de consulter d'autres entreprises pour le terrassement et les enrobés.
- **SOLLICITE** les subventions correspondantes auprès des partenaires financiers (Etat et Vichy Communauté, Agence Nationale du sport)
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2022,
- **AUTORISE M** le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce projet.

VOTE : unanimité

BULLETIN MUNICIPAL

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de bulletin municipal 2022.

Après concertation, il reste quelques modifications à apporter.

Après finalisation du projet, le bulletin sera imprimé courant semaine 7 pour une distribution fin février.

VOTE : unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 50.

QUESTIONS DIVERSES

Vu pour être affiché le 7 février 2022, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

À Le Mayet de Montagne, le 7 février 2022

Le Maire,
Jean-Pierre RAYMOND



